

## Compte-rendu de la séance du 22 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-deux septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie d'Auménancourt, sous la présidence de M Christophe MAHUET.

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M Sébastien GSELL, excusé et ayant donné son pouvoir à M Christophe MAHUET, M Eddy SASSI, excusé et ayant donné son pouvoir à M Guillaume TENET et de M Franck GUREGHIAN, absent.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2021 a été accepté à l'unanimité.

Mme Claudine COURDIER a été nommée secrétaire

### N° 25 : Renouvellement de la convention entre le CCAS de la Commune de Witry-Lès-Reims avec la Commune d'Auménancourt :

Le CCAS de Witry a mis en place un soutien matériel et logistique à la Banque Alimentaire et au resto du cœur en partenariat avec les communes voisines volontaires pour s'y associer.

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le renouvellement de cette convention à hauteur de 2,51€ par passage d'habitants d'Auménancourt.

### Régularisation de délaissés de voirie :

Nous entamons ici la régularisation de plusieurs anomalies cadastrales qui pour certaines datent des années 70. En procédant notamment à l'acquisition de quatre parcelles disposées rue du 151<sup>E</sup> RI ainsi que 2 parcelles situées rue de la pierre longue. La commune sera ainsi en mesure de demander le classement au domaine public.

### N° 26 : Autorisation du Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie :

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie de Monsieur Pascal DELIERE pour l'emprise non bâtie d'environ 22m<sup>2</sup> sise rue du 151<sup>ème</sup> RI cadastrée en section AB sous le numéro 491.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 1 euro, frais de négociation inclus.

### N° 27 : Autorisation du Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie :

**N° 27 : Autorisation du Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie de Monsieur RAGOT pour l'emprise non bâtie d'environ 466m<sup>2</sup> sise rue de la PIERRE LONGUE cadastrée en section AE sous le numéro 169.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 1 euro, frais de négociation inclus.

**N° 28 : Autorisation du Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie de Monsieur RAGOT pour l'emprise non bâtie d'environ 1095m<sup>2</sup> sise rue de la PIERRE LONGUE cadastrée en section AE sous le numéro 160.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 1 euro, frais de négociation inclus.

**N° 29 : Autorisation du Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie de Monsieur Benoit RAILLARD pour l'emprise non bâtie d'environ 4m<sup>2</sup> sise rue du 151<sup>ème</sup> RI cadastrée en section AB sous le numéro 532.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 1 euro, frais de négociation inclus.

**N° 30 : Autorisation du Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie de Monsieur Nicolas JACQUES, Madame Karine NICOLAS et Madame Josette COTÉZ pour l'emprise non bâtie d'environ 166m<sup>2</sup> sise rue du 151<sup>ème</sup> RI cadastrée en section AB sous le numéro 282.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 1 euro, frais de négociation inclus.

**N° 31 : Autorisation du Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la régularisation de délaissé de voirie de Monsieur Nicolas JACQUES, Madame Karine NICOLAS et Madame Josette COTÉZ pour l'emprise non bâtie d'environ 19m<sup>2</sup> sise rue du 151<sup>ème</sup> RI cadastrée en section AB sous le numéro 283.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de 1 euro, frais de négociation inclus.

**N° 32 : Doublement de la prime I.F.S.E de Yoann :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le doublement de la prime I.F.S.E de Yoann MARTIN adjoint technique de la Commune.

**N° 33 : Modification du règlement du conseil :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la modification du règlement du conseil qui consiste à supprimer la ligne :

- Le principe d'une réunion mensuelle a été retenu selon un calendrier fixé en début d'année, en principe le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à 20h00.

**N° 34 : Autorisation du Maire à signer la convention avec l'Association Foncière Nord :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Foncière Nord pour l'arrangement d'une voie verte.

**N° 35 : Validation du devis Victor ASTIER :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la validation du devis d'un montant de 2 024€ de la société Victor ASTIER pour des travaux de couverture sur l'ancien presbytère.

**N°36 : Validation de la commande des colis de Noël :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la validation de la commande des colis de Noël.

**N°37 : Décision modificative budgétaire N°2 :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la décision modificative budgétaire :

- Compte 020 Dépenses imprévues : - 1 500€
- Compte 2051 Concession, Droits Similaires : + 1 500€

**N°38 : Décision modificative budgétaire N°3 :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la décision modificative budgétaire :

- Compte 020 Dépenses imprévues : - 4 600€
- Compte 1641 Emprunts : + 4 600€

**N°39 : Décision modificative budgétaire N°4 :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la décision modificative budgétaire :

- Compte 020 Dépenses imprévues : - 300€
- Compte 60636 Vêtements de travail : + 300€

**N°40 : Décision modificative budgétaire N°5 :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la décision modificative budgétaire :

- Compte 6161 Assurance Multirisque : - 5 665,30€
- Compte Concession, Droits Similaires : + 5 665,30€

**N°41 : Décision modificative budgétaire N°6 :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la décision modificative budgétaire :

- Compte 62878 Remboursement autres organismes : - 11 801,69€
- Compte 2051 Cotisation CNG CG de la FPT : + 11 801,69€

**N°42 : Décision modificative budgétaire N°7 :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité la décision modificative budgétaire :

- Compte 020 Dépenses imprévues : - 600€
- Compte 60632 Fournitures de petit équipement : + 600€

**N°43 : Passage en M57 :**

Le conseil municipal,

A adopté à l'unanimité le passage du nouveau système comptable en M57.

## Sujets hors délibérations :

Monsieur le Maire prend la parole :

- Le 1<sup>er</sup> octobre se tiendra la réunion de lancement pour la première phase de travaux de la traversée rue du 151<sup>ème</sup> RI en présence des services et du vice-président à la voirie du Département de la Marne.
- Une demande de fond de soutien aux investissements à hauteur de 80 000€ à déjà été soumis à a Communauté Urbaine du Grand Reims.
- Monsieur Guillaume TENET a présenté le tableau prévisionnel des charges financières sur un calendrier pour les années 2022 à 2024.
  
- Initialement prévu en 2025 Monsieur le Maire annonce l'avancement des travaux pour la rue du Routil dans la programmation voirie du Grand Reims pour 2022 à la hauteur de 85 000€.
  
- La meilleure enchère pour la vente de l'ancienne Maire/école d'Auménancourt le petit est de 130 600€ pour un projet de crèche.
  
- Elisabeth TAYOT revient sur le dimanche 17 octobre où sera prévu L'évènement d'Octobre rose ainsi que la baby broc à la salle polyvalente. Un stand y sera installé pour recueillir les dons de soutiens-gorges pour la lutte contre le cancer, une marche sera organisée pour cette cause, la Mairie versera 1€ par marcheur. Une réunion sera mise en place mercredi 29 septembre pour faire un point.
  
- Nadine PREVOTEAU nous informe d'une belle reprise de l'AFR et remercie les Maires d'Auménancourt et de Bourgogne qui ont su mutualiser leurs équipements. La commune va délimiter le terrain de boule de l'aire de jeux des enfants.
  
- Katia BART nous indique un bon fonctionnement du potager participatif dans lequel il faudra ajouter une cuve à eau et différents aménagements.
  
- Nous remercions l'association ASJA et tous les bénévoles pour la mise en état du local des vestiaires maintenant raccordé au réseau électrique, et félicitons les jeunes seniors qui viennent de rejoindre le club. La commune va faire faire des devis pour un marquage permanent sur le terrain de foot.
  
- La prochaine réunion du conseil municipal des jeunes aura lieu le vendredi 24 septembre à 17h30 à la mairie d'Auménancourt le grand. Carole LOPEZ nous informe d'une bonne rentrée scolaire et nous remercions le Grand Reims pour les équipements de jeux dans la cour des maternelles.

- Le Maire a transmis l'invitation de la Présidente du Centre d'Arts pour un vernissage le 1<sup>er</sup> octobre à 18h30 et a rappelé qu'un concert de jazz manouche sera organisé le 17 octobre à 16h.
- Le Maire a transmis les remerciements de Madame JONET Présidente de Familles Rurales pour notre soutiens et l'attribution d'une subvention.
- Le Maire a également lu une lettre félicitant les services techniques pour l'entretien des cimetières.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06**